

Des règles simples, un engagement commun !

En signant cette charte, les candidat.e.s se reconnaissent dans **les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité**. Ils sont attaché.e.s au **progrès économique, social et culturel** de notre société. Ils.elles font leurs, le développement de la **démocratie locale** et la **protection de l'environnement** pour une ville plus solidaire.

A côté de leurs sensibilités politiques, religieuses ou philosophiques, ils s'engagent pour Bellerive-sur-Allier, en portant et mettant en œuvre le projet établi démocratiquement par la liste.

Celui-ci est la garantie d'un contrat durable avec l'équipe et avec les citoyen.ne.s, **pour contribuer à une démocratie locale plus partagée, plus participative et plus transparente**.

Campagne électorale - Engagement du.de la candidat.e

Le.la candidat.e porte activement le programme et s'engage à participer concrètement au plan de campagne: tractages, affichages, réunions, visites de quartier, tenues des permanences, etc.

Dès la signature de la charte, l'esprit des engagements de chaque élu.e dans l'exercice de son mandat vu ci-après, s'applique au candidat.e.

Engagements de chaque élu.e dans l'exercice de son mandat

Travailler à la réalisation globale du projet municipal - Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat. Article L1111-1-1 du CGCT.

- L'élu.e **privilégie l'intérêt général** dans l'ensemble de ses actes (décisions, actions, interventions, etc.)
- L'élu.e local.e exerce ses fonctions avec **impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité**
- Dans l'exercice de son mandat, l'élu.e local.e poursuit le seul intérêt général, à **l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel**, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier

- L'élu.e local.e veille à prévenir ou à faire **cesser immédiatement tout conflit d'intérêt**. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il.elle est membre, l'élu.e local.e s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- L'élu.e local.e s'engage à **ne pas utiliser les ressources les moyens mis à sa disposition** pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à **d'autres fins**.
- L'élu.e local.e privilégie l'intérêt général dans l'ensemble de ses actes et **représente chaque habitant.e dans sa singularité et sans distinction aucune**.
- L'élu.e local.e veille au **respect des lois** et des règlements ainsi qu'à leur application impartiale.
- Il.elle s'engage à **ne pas accorder à des tiers des avantages particuliers**.
- Il.elle refuse de bénéficier d'avantage en lien avec ses mandats et/ou fonctions.
- L'élu.e local.e s'attache à la mise en œuvre **des actions correspondant aux engagements pris**. Ses décisions s'appuient sur des critères partagés par l'équipe. Il.elle s'engage à se former, à se perfectionner tout au long de la mise en œuvre des actions qu'il.elle porte.
- L'élu.e **travaille en transversalité**, tout en respectant le champ de délégation de chacun. Il.elle s'appuie sur le travail des services municipaux relevant de son champ de compétence, en veillant à ne pas s'immiscer dans leur fonctionnement interne.
- L'élu.e veille à **une utilisation optimale de l'argent public**.
- L'élu.e s'engage, dans l'exercice de son mandat, à **travailler avec respect et considération avec ses pair.e.s, représentants des autres listes**.

Engagement auprès de la population

- L'élu.e municipal.e, en tant que représentant.e de la ville et de ses habitant.e.s, est à **l'écoute de tous les citoyen.ne.s, dans leur diversité**. Il.elle **favorise la consultation** et la participation, il.elle **s'engage à rendre compte de son travail** (mené aussi bien collectivement qu'individuellement) et soumet ses actions à évaluation.
- L'élu.e municipal.e, représentant des habitant.e.s de la commune, s'oblige à **une participation assidue** aux instances dont il.elle est membre.

Nom & Prénom :
Signature* :

** Signature obligatoire pour figurer sur la liste Bellerive Autrement portée par M. Guillaume Desmoules pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 à Bellerive-sur-Allier*